

## Description du cours

### Contrôles CCT dans le travail temporaire

#### Public cible

La formation a été spécialement conçue pour les entreprises de travail temporaire, notamment pour les spécialistes et cadres actifs dans des sociétés de travail temporaire impliqués dans les questions de salaires et de temps de travail, la mise en œuvre de la CCT ou la préparation et l'accompagnement lors des contrôles CCT.

Cette formation s'adresse spécifiquement aux responsables d'agence, aux membres de la direction, ainsi qu'aux collaborateurs/trices des domaines Ressources Humaines, gestion de salaire et administration RH, qui souhaitent mieux se préparer aux contrôles CCT.

#### Objectifs

À l'issue du séminaire, les participants seront en mesure de :

- comprendre de manière claire le déroulement d'un contrôle CCT,
- appréhender leurs droits et obligations dans la procédure de contrôle,
- interpréter les rapports de manière appropriée et définir les actions à entreprendre,
- identifier en amont les risques et mettre en œuvre des mesures préventives.

#### Méthode

Il s'agit d'une formation en présentiel, qui combine des apports théoriques pertinents avec des exemples concrets issus de la pratique. Le contenu théorique relatif aux contrôles CCT va à l'essentiel et est adapté au contexte des entreprises de travail temporaire.

#### Préparation

Aucune connaissance préalable spécifique n'est requise pour participer à la formation. Les participants sont invités à apporter leurs propres questions ou expériences en lien avec les contrôles CCT.

#### Lieu

Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie, Av. d'Ouchy 47, 1006 Lausanne

#### Horaires

Séminaire classique : 13h00 – env. 17h00

### **Coûts**

CHF 400.00 par participant membre de swissstaffing

CHF 800.00 par participant non-membre

### **Documents**

Les documents sont inclus dans le prix du séminaire et seront remis le jour du cours.

### **Conditions de participation**

Le nombre de participant·e·s est limité à 8 personnes par cours. Les inscriptions sont prises en compte dans l'ordre d'arrivée et seront considérées comme définitives. Veuillez également consulter nos conditions générales.

En cas d'annulation entre quatre et deux semaines avant le début du séminaire, 50 % des frais seront facturés. En cas d'annulation ultérieure ou d'absence, la totalité des frais du séminaire sera facturée. Une personne remplaçante peut être désignée à tout moment.

### **Inscription**

Vous pouvez vous inscrire via Internet ([agenda](#)), par e-mail ([events@swissstaffing.ch](mailto:events@swissstaffing.ch)) ou par téléphone (+41 44 388 95 40).

Une confirmation d'inscription vous sera envoyée quelques jours avant le début du cours.